

n°4

Avril
2011

BOURGESPLUS Magazine

Le magazine de la Communauté d'agglomération Bourges Plus > www.bourgesplus.fr



dossier : L'EAU

IL ÉTAIT UNE FOIS
L'EAU...



Technologies
Le Haut Débit

Agenda 21
Ici et maintenant

Travaux
L'Avenue de Lattre de Tassigny

Rendez-vous sur
www.bourgesplus.fr



BOURGES

Du 20 au 25 avril

LE PRINTEMPS DE BOURGES

ANNOIX

Plus d'infos : mairie 02 48 59 50 00

Samedi 18 Juin
SOIRÉE CHAMPÊTRE DANSANTE
Par l'Association "Côte d'Ivoire Arc en ciel", salle des Fêtes

ARCAÿ

Plus d'infos : mairie 02 48 25 31 77

BERRY-BOUY

Plus d'infos : mairie 02 48 26 82 23

Jeudi 21 avril
TENNIS
Tennis Club Berry-Bouy (TCBB) Championnat par équipe + tournoi interne, Sté de chasse

5 et 26 mai, 9 et 23 juin
LES FILS D'ARGENT
Réunions du club, salle des fêtes

Samedi 7 mai, 10h
COURS PRATIQUES DES JARDICURIALES
Taille des arbustes à floraison printanière, square des Sentes de Barmont à Mehun

Samedi 21 mai, 20h
SOIRÉE PAELLA
Les Jardicuriales, salle des fêtes

Samedi 4 juin
GRILLADE PARTY
ACPG-CATM

Jeudi 9 juin, de 8h30 à 18h30
VIDES JARDINS
Amateurs et professionnels, douves du château Charles VII à Mehun, Les Jardicuriales

Samedi 18 juin
VOYAGE ANNUEL
Visite de jardins et fromagère au retour à Berry-Bouy, Les Jardicuriales

Sam. 18 et dim. 19 juin
EXPOSITION BI ANNUELLE
Le cadre à l'équerre

Samedi 25 juin
KERMESSE DE L'ÉCOLE
EBB

BOURGES

Plus d'infos : mairie 02 48 57 80 00

De mai à septembre
PARCOURS/SPECTACLE DES NUITS LUMIÈRES

Samedi 11 juin
FOIRE EXPOSITION

Du 18 juin au 18 septembre
EXPOSITION PHOTO
"Les jeunes vus par les Berryers", jardin de l'Archevêché

Mardi 21 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE

Du 21 juin au 21 septembre
FESTIVAL UN ÉTÉ À BOURGES

LA CHAPELLE SAINT-URSN

Plus d'infos : mairie 02 48 23 21 00

Lundi 25 avril
THÉ DANSANT
Salle des Fêtes

Dimanche 15 mai
CONCOURS DE BELOTE
Salle des Fêtes

Dimanche 22 mai
TOUR DU CANTON EN VTT

Samedi 18 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE, FEUX DE SAINT-JEAN

LE SUBDRAY

Plus d'infos : mairie 02 48 55 26 04

Samedi 7 mai
CONCERT
Trompes du Grand Breuil, La Grange

Dimanche 8 mai
COMMÉMORATION, VIN D'HONNEUR
Municipalité, M.D.C.

Samedi 14 mai
RALLYE RANDONNÉE
Enfanti'Age

Samedi 21 mai
JOURNÉE DE L'AMITIÉ
Dames de Pique, M.D.C.

Samedi 11 juin
TOURNOI DE FOOTBALL
Football Club du Subdray, Stade

Samedi 18 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE
Office Municipal, La Grange

Samedi 25 juin
FÊTE DE L'ÉCOLE
Enfanti'Age, La Grange

MARMAGNE

Plus d'infos : mairie 02 48 26 84 01

Sam. 30 avril, dim. 1^{er} mai
EXPOSITION D'ART
Salle des Fêtes

Dimanche 8 mai
CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Dimanche 29 mai
MARCHE ATHLÉTIQUE
US Berry

Samedi 18 juin, soir
BANQUET GAULOIS ET FEUX DE LA SAINT-JEAN - Stade

MORTHOMIERS

Plus d'infos : mairie 02 48 55 26 24

Dimanche 15 mai
MARCHE DE L'ÉCOLE

Samedi 18 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE

PLAIMPIED-GIVAUDINS

Plus d'infos : mairie 02 48 50 88 60

Samedi 23 avril
HOMMAGE AUX DÉPORTÉS

Djmanche 24 avril
PÉTANQUE DOUBLETTE VÉTÉRAN

Samedi 30 avril 20h30
LE PRINTEMPS DES POÈTES
Organisé par la bibliothèque, salle des Fêtes

Samedi 4 et dimanche 5 juin
TOURNOI D'ÉCHEC

Vendredi 17 juin
SPECTACLE CHORALE ÉCOLE

Samedi 18 juin
CÉRÉMONIE DE L'APPEL
ELAC Théâtre

Jeudi 23 juin
SOLFERINO

SAINT-DOULCHARD

Plus d'infos : mairie 02 48 23 52 52

Du 24 avril au 1^{er} mai
FORMATION BAF
Avec l'IFAC, C. Socio Culturel

Du lundi 9 au jeudi 12 mai
BOURSE AUX VÊTEMENTS
Association des Familles Dolchardiennes, C. Socio Culturel

Du sam. 14 au dim. 29 mai
ÉVÈNEMENT MULTI ARTS
Domaine de Varye

SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Plus d'infos : mairie 02 48 30 84 18

Samedi 14 mai
"J'AI DEUX MAINS"
Les bébés lecteurs à la bibliothèque municipale

Mercredi 25 mai 15h et 19h
RENDEZ-VOUS... CONTES
Avec Mamadou Sall, bibliothèque municipale

Du 27 au 29 mai
THÉÂTRE
Par Théâtre en Germ' au château de Villemenard

Du 4 juin au 16 juillet
LA PETITE EXPO
Peinture sculpture, bibliothèque municipale

Mardi 21 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE
Plan d'eau de la Sablette

SAINT-JUST

Plus d'infos : mairie 02 48 25 62 11

SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS

Plus d'infos : mairie 02 48 69 35 74

Samedi 21 mai
KARAOKE
Foyer rural

Samedi 18 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE

TROUY

Plus d'infos : mairie 02 48 64 78 18

Du 23 au 25 avril
RENCONTRES ARTISTIQUES
Espace J.M. Truchot, Trouy Temps Libre

Samedi 30 avril
RIFLES
Espace J.M. Truchot, Ecole de musique de Trouy

Dimanches 1^{er}, 8, 15 et 22, 29 mai, 19 juin
THÉ DANSANT
Espace J.M. Truchot

Samedi 7 mai
DÎNER DANSANT
Espace J.M. Truchot, E.S. Trouy Vétérans

Samedi 15 mai
CONCERT
Espace J.M. Truchot, Ecole de musique de Trouy

Samedi 28 mai
CONCERT
Espace J.M. Truchot, Music Master

Samedi 4 et dimanche 5 juin
RIFLES
Espace J.M. Truchot, Les Accros des Rifles

Samedi 11 juin
CONCOURS DE PÉTANQUE
Espace J.M. Truchot, Comité du Personnel Communal

Vendredi 17 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE
Espace J.M. Truchot

BRADERIES - BROCANTES

• ANNOIX

Samedi 14 mai
Association "Côte d'Ivoire Arc en ciel", salle de la Chancellerie à Bourges

• BERRY-BOUY

Dimanche 22 mai
EBB

• LA CHAPELLE SAINT-URSN

Samedi 18 juin
En nocturne

• MORTHOMIERS

Dimanche 29 mai
Club des Roches

• PLAIMPIEDS-GIVAUDINS

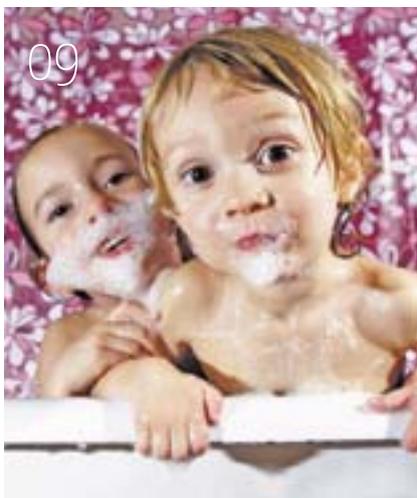
Dimanche 19 juin
Elac Théâtre

• TROUY

Dimanche 15 mai
Dans les rues du bourg



SOMMAIRE



02 LES RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO
Les manifestations à ne pas manquer !

04 C'EST D'ACTU !
News, événements, actualité des communes...

06 L'AGGLO EN MARCHÉ
L'Agglomération favorise le Haut Débit sur son territoire - Point d'étape sur le SCoT - L'Agenda 21, ici et maintenant - PDU : les premiers enseignements du diagnostic - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

09 IL ÉTAIT UNE FOIS L'EAU...
D'où vient l'eau que nous consommons ?

14 ÉCONOMIE & TRAVAUX
L'avenue de Lattre de Tassigny, tranche par tranche - Nouveau Bâtiment Basse Consommation sur le parc Comitec

15 L'AGGLO UTILE



BOURGESPLUS Magazine

Édité par la Communauté d'agglomération Bourges Plus > www.bourgesplus.fr

23-31, Boulevard Foch - BP 500 - 18023 Bourges cedex - Tél. : 02 48 48 58 58
Fax : 02 48 48 58 60 - Directeur de la Publication : Alain TANTON - Rédacteur en Chef : Dominique BERTIN - N° ISSN : 1763-9476 - Dépôt légal : à parution - Conception maquette et réalisation : Kéops Concept - Impression : Touraine Rotos Vincent - Diffusion : Adrexo (45 000 exemplaires) / Crédits photos : Bourges Plus, Ville de Bourges, Cabinet Kauz, iStock Elena Elisseeva, malerapaso, Eric Limón, Valentin Casarsa, Keith Tsuji, Jan Sandvik, Vincent Royer © Stephen Dean Courtesy galerie Max Estrella - Madrid, Bernard Poisson - Fotolia Adam Borkowski, Suzanne Tucker - Alerte Orange / Alyz - www.gettyimages.com kedsanee. Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label Imprim'vert.



PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT



ÉDITO



L'eau, mission de proximité

La gestion de l'eau est l'une des compétences les plus connues de l'Agglomération. L'eau que vous buvez ou que vous utilisez quotidiennement est gérée par Bourges Plus. L'Agglomération intervient sur le cycle complet de l'eau, de sa distribution jusqu'à son traitement avant rejet. Les objectifs de Bourges Plus dans ces deux domaines sont clairs : assurer la pérennité de ses puits de captage, garantir la qualité de l'eau potable, moderniser les réseaux et les stations d'épuration.

En cette période printanière, le nouveau dossier du Bourges Plus Magazine est consacré à la première étape du cycle de l'eau, celle qui arrive dans vos habitations. De manière simple mais concrète, vous aurez de nombreuses informations sur les origines multiples de l'eau, sur la compréhension de votre facture, sur les méthodes de contrôle de la qualité de votre eau et bien d'autres conseils pratiques.

Puiser l'eau, l'acheminer, la distribuer sont des véritables missions de proximité pour lesquelles chaque jour les services techniques de l'Agglomération Bourges Plus exercent un suivi très rigoureux. L'Agglomération assure ainsi un véritable service auprès des habitants, des entreprises ou bien encore des établissements publics (crèches, écoles...).

Dans d'autres domaines, l'Agglomération entreprend des actions pour vous faciliter la vie. Pour preuve, notre conseil communautaire a mis en place un fonds d'aide spécifique pour améliorer le débit Internet sur tout le territoire, de la commune la plus urbaine à la commune la plus rurale. Notre volonté est d'assurer l'égalité d'accès à ce service et d'éviter le développement d'une fracture numérique.

L'Agglomération prépare également votre quotidien de demain en travaillant dès à présent sur les futurs types de déplacements des habitants (bus, vélos, pied) ou bien encore en ayant une réflexion complète en matière de Développement Durable avec le futur Agenda 21 de Bourges Plus.

Bonne lecture !



Alain TANTON
Président de Bourges Plus
1^{er} Maire-adjoint de Bourges

Toute l'actualité de vos communes



Circuit des Nuits Lumière dans le vieux Bourges

ARÇAY

Arçay et son école fleurie !

Il y a quelques mois, l'école d'Arçay a reçu le 1^{er} prix au concours national des écoles fleuries dans la catégorie "école rurale", et ce pour la deuxième fois ! C'est grâce au potager créé dans leur école que les enfants ont remporté ce prix. Avec l'aide d'un adulte, ils ont délimité le potager, planté des tomates, courgettes, radis... arrosé les graines et entretenu les plantations. Bravo à eux, leurs efforts ont été récompensés.

BERRY-BOUY

"Jardins Passion"

Le rendez-vous incontournable de l'automne à Berry-Bouy. Cette année voit la 11^e édition de Jardins Passion, une fête des plantes

exceptionnelle où se réunissent des exposants venant des quatre coins de la France ! Le rendez-vous est donné aux passionnés de jardinage les samedi 24 et dimanche 25 septembre prochain, dates à ne pas manquer...

BOURGES

Les Nuits Lumière

Guidé par le bleu des lanternes, chacun peut flâner à son rythme et s'attarder sur les petits détails qui, de porches en façades, dévoilent toute la richesse architecturale de la ville ancienne. Parcours-spectacle libre et gratuit d'environ 1h30. Départ rue des Hémerettes, à côté du

jardin de l'Archevêché et de la Cathédrale.



LA CHAPELLE SAINT URSIN

École cyber-base !

La Chapelle St-Ursin est en cours de création d'un espace cyber-base école qui permettra de découvrir l'outil informatique, d'échanger des données, d'utiliser des logiciels spécifiques... L'ouverture est prévue pour septembre 2011, les créneaux d'utilisation ne sont pas encore définis.

MARMAGNE

Arthur protège les enfants

Afin de sécuriser les abords de l'école, une signalisation originale a été installée devant l'établissement scolaire. En attirant l'attention des conducteurs, ce personnage en composite attractif, en forme d'écolier et prénommé Arthur, incite à la prudence.

Le montant de l'opération est de 864 € HT. Une subvention de 432 € de la Préfecture et du Conseil général, issue des timbres amendes dont les prélèvements sont réinvestis dans ce type de projet, a été accordée.



BOURGES

AGENDA INSTITUTIONNEL

• Prochains bureaux communautaires :

Lundi 2 mai	18 h
Lundi 23 mai	18 h
Lundi 6 juin	18 h
Lundi 4 juillet	18 h

• Prochains conseils communautaires :

Vendredi 29 avril	18 h
Vendredi 24 juin	18 h

Salle de conférence du Palais d'Auron. Entrée libre.

**DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES**

M. Dominique BETTINI ayant présenté à M. le Maire de Saint-Doulchard sa démission en qualité de délégué communautaire titulaire de la Communauté d'agglomération de Bourges, c'est M. Jean-François LOISEAU que le Conseil Municipal de Saint-Doulchard a désigné en remplacement.

Le Conseil Communautaire a pris acte de cette installation ainsi que de celle de M. David DUCELLIER en qualité de Conseiller



M. Jean-François LOISEAU

BOURGES PLUS

Changement à la direction de Bourges Plus

> M. Dominique BERTIN

Depuis le 1^{er} janvier 2011, c'est Dominique BERTIN, administrateur territorial, qui assure les fonctions de Directeur Général des Services à la tête de l'Agglomération Bourges Plus. Ancien Directeur Général adjoint au sein de l'Agglomération, il succède ainsi à Jean LLARI au poste de DGS.

> M^{me} Réjane JULLEROT

M^{me} Réjane JULLEROT, attaché territorial, a rejoint la Communauté d'agglomération de Bourges au poste de Directeur Général Adjoint chargé des Ressources (finances, ressources humaines, moyens généraux, systèmes d'information, secrétariat des assemblées, marchés, contrats publics).

TRAVAUX EAUX USÉES

BOURGES

- Rue Hans Holbein, dévoiement de collecteur jusqu'à fin avril
- Rue de la Rottée, pose d'un collecteur, première quinzaine de mai
- Entre Louis Mallet et route de la Chapelle, épreuves et contrôles, mois de juillet

TROUY

- Rue du Mai, pose d'un collecteur, jusqu'à fin avril

SAINT-DOULCHARD

- Avenue des Prés le Roi, dévoiement et réhabilitation d'un collecteur, début mai jusqu'à fin juillet

MORTHOMIERS

- Rues des Varennes et du Pissereau, pose d'un collecteur, mi mai jusqu'à fin juin
- Allée du bois, pose d'un collecteur, mois de juillet

TRAVAUX EAU POTABLE

BOURGES

- Rue Ste Ursule : début 7 mars 2011 - fin prévue fin avril
- Rue et impasse Camille Desmoulins : début 14 mars 11 - fin prévue mi-mai
- Chemin de Montboulain : à compter de mai 2011
- Rue Louise Michel et rue et impasse Poincaré, pas de date prévue

AUTRES TRAVAUX

BOURGES : CHANTIERS EN COURS, 2^e TRIMESTRE 2011

- Requalification avenue de Lattre de Tassigny
- Requalification avenue de la Prospective
- Construction immeuble commercial et tertiaire Chancellerie
- Construction immeuble tertiaire Comitec
- Création d'un parking rue Amagat (démarrage travaux)
- Poursuite de la mise en place de la signalétique des ZAE

RELÈVE DES COMPTEURS

- Secteur 5 - Bourges Ouest : fin avril à fin juin
- Secteur 2 - Bourges Nord et Centre : début juillet à fin septembre
- Marmagne : début juillet
- Saint-Germain du Puy : fin mars à mi-avril
- Saint-Michel de Volangis : mi-avril

PLAIMPY-GIVAUDINS

Construction d'un équipement polyvalent sportif et culturel

La municipalité a demandé au maître d'œuvre la reprise du projet "salle multisports", pour le transformer en projet "Équipement polyvalent sportif et culturel". Cette nouvelle définition permet non seulement de l'élargir à d'autres activités sportives (mini-tennis, tennis de table...) mais offre également des possibilités au domaine culturel (expositions, théâtre...) et festif (événements communaux, fêtes familiales...).

Description du projet

L'équipement polyvalent sportif et culturel comprend :

- un ensemble bâti de 380 m², aux normes HQE,
- une salle polyvalente de 175 m² avec une hauteur sous plafond de 4 m, chauffage par pompes à chaleur air-eau, câblage pour installation d'une sonorisation, parquet en bois sur lambourdes...
- un club house de 50 m² avec un bar,
- un office avec four de réchauffage et armoire frigorifique, des vestiaires, des douches et des sanitaires aux normes avec accessibilité handicapés, pouvant servir à la fois aux activités sportives

et culturelles à l'intérieur de ce bâtiment et aux activités sportives à proximité (football, tennis, pétanque...). La capacité d'accueil peut aller jusqu'à 300 personnes en respectant les normes requises pour un établissement recevant du public (ERP) de cette dimension,

- des espaces de stockage et de rangement pour les différentes activités.

La configuration du bâtiment, avec accès contrôlé par badges, pourra permettre une utilisation partagée, en fonction de la demande, avec simultanément une utilisation du clubhouse et une occupation de la salle principale.



SAINT-DOULCHARD

Evènement Multi Arts



L'Evènement Multi Arts qui aura lieu au Domaine de Varye du 14 au 29 mai 2011 offre une quinzaine durant laquelle vous êtes invités à venir découvrir une exposition de peinture, de sculpture, de photographie et de patchwork dans les salles mêmes du château ; ce sont également un récital de piano, des représentations théâtrales, de la lecture-poésie qui se dérouleront dans le cadre magnifique du Théâtre de verdure du Domaine de Varye.

Tout le programme sur mairie-saintdoulchard.fr

SAINT-DOULCHARD - BOURGES PLUS

Construction du premier bâtiment passif dans le Cher

En partenariat avec le bailleur France Loire, la Chambre de Métiers et la Ville de Saint-Doulchard, la Communauté d'agglomération participera financièrement à la construction du premier bâtiment dit "passif" sur le territoire du Cher.

La construction de ce bâtiment, sur la commune de Saint-Doulchard, est actuellement en cours. Il sera composé de quinze logements sociaux.

Un bâtiment est dit passif quand ses besoins énergétiques sont très faibles. Ainsi, un bâtiment passif ne nécessitera que 15 kWh/m²/an de chauffage alors que la moyenne française en besoins de chauffage est d'environ 250 à 300 kWh/m²/an, soit 20 fois plus !



SAINT-JUST

Fête de la Musique

Le 25 juin 2011 l'association Muzic'Arts de Saint-Just fêtera les dix ans de la "Fête de la Musique".

A cette occasion, des artistes, groupes musicaux se produiront sur les scènes de la salle polyvalente avec des styles différents qui iront de la chanson française, en passant par le blues, pour terminer par du rock des années 70-80. L'entrée est gratuite et la restauration assurée.



DECHETTERIES

Nouvelles dispositions pour les professionnels

Lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2010, les élus ont décidé d'harmoniser les modalités d'accueil **en supprimant l'accès aux professionnels**, établissements publics et toute structure intervenant dans le secteur concurrentiel, **dans les six déchetteries communautaires** depuis le 1^{er} janvier 2011.

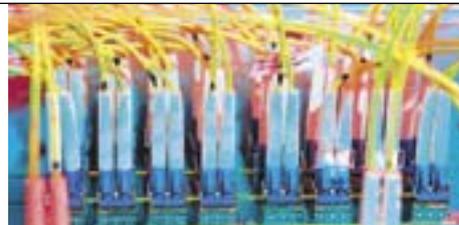
Des entreprises du secteur déchet ont mis en place des équipements dédiés, avec des horaires d'accessibilité, des conditions de réception (pont bascule, contrôle de la qualité du déchet déposé, modalités de circulation...) et de vidage adaptés aux besoins des professionnels.



L'Agglomération favorise le Haut Débit sur son territoire

TECHNOLOGIES

Promesse de développement économique pour les entreprises et de navigation rapide pour les particuliers, le Haut-Débit et le Très Haut Débit sont synonymes pour tous d'une amélioration des conditions d'Internet.



Milieu rural ou urbain, être égaux pour l'accès à Internet

C'est dans un souci de solidarité communautaire, et d'équité entre les citoyens, que Bourges Plus va aider les communes de l'Agglomération qui feront le choix de mettre en place une solution technique visant à améliorer le débit Internet sur leur territoire.

Il reviendra aux communes de choisir la solution technique

(wifimax, satellite, fibre optique, etc.) la plus appropriée en fonction de leurs spécificités (tissu urbain ou rural, relief du terrain, installations préexistantes éventuelles, etc.).

L'objectif est simple : l'aide financière de l'Agglomération doit **permettre à l'ensemble des communes, de la plus grande à la plus petite, d'avoir accès au Haut-Débit.**

Plus de 200 000 € d'aides pour les communes

L'Agglomération a créé **un fonds d'aide spécifique de plus de 200 000 €**. Les communes de Bourges Plus auront jusqu'en 2014 pour utiliser cette aide financière et déployer une solution qui vise à améliorer le débit de l'Internet.

Parallèlement, en matière de développement économique,

l'Agglomération favorise le déploiement de la fibre optique dans ses parcs d'activités. Il s'agit là d'un facteur d'attractivité essentiel pour l'Agglomération qui place au cœur de sa stratégie de développement le Haut Débit pour les entreprises.

Un facteur d'attractivité pour l'Agglomération



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification visant au développement durable et solidaire de son territoire.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Point d'étape sur le SCoT

Le SCoT¹ fixe les orientations et les priorités générales de l'organisation du territoire et les objectifs des politiques territoriales. Ce document élaboré par le S.I.R.D.A.B² doit satisfaire les besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Il se décompose en trois volets :

- le rapport de présentation avec un diagnostic du territoire (l'habitat, les transports...);
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduisant l'intention

politique du territoire pour dix ans ;

- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) opposable notamment aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)...

Définir un territoire cohérent

Le principal enjeu du SCoT est donc de définir un projet de territoire cohérent, viable et pérenne fondé sur des politiques publiques d'urbanisme, de logement, d'implantation commerciale, de transports...

Aujourd'hui, le périmètre du SCoT **regroupe 57 communes** dans 6 intercommunalités³. Pour l'heure, le Schéma Directeur actuel est prorogé au 1^{er} janvier 2013 avant son remplacement par le SCoT.

Le calendrier du SCoT

Des réunions publiques de concertation du SCoT sont prévues, ainsi que des expositions sur l'ensemble des communes. Le public sera prévenu de ces échéances par la presse, publications sur Internet (www.sirdab.fr) et les lettres du SCoT.

¹ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

² Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère.

³ Communauté d'agglomération Bourges Plus, Communauté de Communes en Terres Vives, Communauté de Communes FerCher Pays Florentais, Communauté de Communes La Septaine, Communauté de Communes Les Terres d'Yèvre, Communauté de Communes des Terroirs d'Angillon.

AGENDA 21

L'Agenda 21, ici et maintenant

Le 22 octobre 2007, la Communauté d'agglomération s'engageait dans la mise en place d'un Agenda 21.

Petit rappel. Le diagnostic de l'Agenda 21 (*) de Bourges Plus finalisé en février 2010, dresse la situation du territoire sur **sept thématiques** (ressources naturelles, cadre de vie, développement économique...). Et pour ce faire, les partenaires institutionnels et les acteurs socioprofessionnels ont été consultés.

De mai à juin derniers, la Communauté d'agglomération a poursuivi la démarche avec un temps de partage des données recueillies à travers six ateliers de concertation. Le but de ces

rencontres, partager les résultats du diagnostic pour définir la stratégie de développement durable de l'Agenda 21 de Bourges Plus.

La prochaine étape va consister à définir le programme d'actions de l'Agenda 21 communautaire. Depuis février 2011, trois ateliers Agenda 21, consacrés à la solidarité, au développement économique et à l'environnement, ont déjà eu lieu.

Un enjeu collectif et humain

Ce premier semestre sera une étape cruciale dans le choix des actions à mener. L'objectif étant la

finalisation et la mise en œuvre du document Agenda 21 début 2012.

Loin d'être un concept flou, **l'Agenda 21 représente un véritable enjeu collectif et humain**. En effet, l'Agglomération possède des compétences qui touchent directement les habitants (eau, déchets...) et le territoire (habitat, transports...).

L'Agenda 21 doit permettre à Bourges Plus d'accentuer la prise en compte des principes de développement durable dans l'application de ses politiques publiques.



L'Agenda 21 : un véritable enjeu collectif et humain

La finalité de l'Agenda 21 est de proposer un cadre de vie le plus agréable possible aux habitants, par une réflexion à la fois plus solidaire du développement et par une gestion plus raisonnée des ressources naturelles, le tout dans une logique d'attractivité territoriale et d'efficacité économique.

(*) On entend par Agenda 21, un programme d'actions pour le XXI^e siècle.

DÉPLACEMENTS

PDU : les premiers enseignements du diagnostic

Le diagnostic du Plan de Déplacements Urbains (PDU) a été lancé fin 2009, et complété par une enquête auprès de la population. Lecture des premiers enseignements.

Mieux connaître les besoins et les moyens en place pour optimiser les déplacements urbains... tels sont les objectifs du diagnostic du PDU. Transports collectifs, sécurité routière, pratique du vélo, accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été notamment étudiés à la loupe.

La voiture, mode de déplacement privilégié...

Premier enseignement du rapport, le fort déséquilibre en faveur de l'automobile (environ 65 % des déplacements) dû en partie aux distances croissantes

entre domicile et lieu de travail. Les emplois de Bourges et de sa proche périphérie attirent également des habitants "extérieurs" à l'Agglomération.

Deuxième enseignement, les modes alternatifs (vélo, transports en commun, marche à pied) restent moins attractifs que la voiture, malgré des améliorations. Il existe pourtant un fort potentiel pour les trajets courts (35 % de trajets inférieurs à 1 km).

Les 2 000 réponses de l'enquête corroborent les conclusions du diagnostic : faible encombrement des voiries de l'Agglomération, nuisance du stationnement sur

les trottoirs, captivité des usagers des bus et difficultés de déplacements à vélo.

Enjeux socio-économiques et environnementaux

Ce diagnostic a permis de confirmer les enjeux socio-économiques (hausse du prix du pétrole, accès à la mobilité pour tous...) et environnementaux de l'application d'un PDU.

Un travail sur les orientations et le scénario du plan de déplacements urbains va être engagé afin de déterminer les priorités. L'approbation du PDU est fixée à 2012.

INFORMATIONS

www.pdu-agglobourges.fr

www.bourgesplus.fr

La TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, est applicable à tous les foyers. A quoi sert-elle ? Comment est-elle calculée et pourquoi son taux varie ? Eléments d'information pour mieux comprendre cette taxe.



A quoi sert cette taxe ?

En 2010, les 14 communes de l'Agglomération ont transféré à Bourges Plus la compétence "Environnement" qui comprend notamment l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Dorénavant, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est perçue par l'Agglomération. Cette taxe est un impôt spécialisé qui sert à financer tous les investissements et dépenses liés aux déchets : collecte et traitement des déchets, modernisation et fonctionnement des déchèteries, remplacement de conteneurs...

Comment se calcule-t-elle et qui paie ?

Etant accolée à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la base de calcul de la TEOM repose sur la valeur locative qui est mise à jour par les services fiscaux. C'est donc le propriétaire d'un bien immobilier qui la paie. En contrepartie, il peut en obtenir le remboursement par le locataire. Attention, contrairement à la redevance, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'applique même au logement vide car elle est indépendante de l'utilisation individuelle du service. Son taux

est voté annuellement par l'Assemblée communautaire.

Où va l'argent de la TEOM ?

Près de 89 % des sommes perçues par la TEOM servent à payer les charges à caractère général, qui comprennent notamment les contrats de collecte et le traitement des ordures ménagères. Environ **6% de la TEOM sont affectés à l'investissement** et plus précisément dans des dépenses



Réduire et trier nos déchets a une portée tant écologique qu'économique



Qu'est-ce que la TEOM ?

TAXE

d'équipement tels que la modernisation des déchèteries, l'achat de nouveaux bacs, etc. Enfin, moins de 4% des dépenses couvrent les charges de personnel.

Une harmonisation du taux en 2014

Les 14 communes de l'Agglomération ont un taux de TEOM qui est différent d'une ville à l'autre. Aussi, Bourges Plus a souhaité harmoniser ces taux sur l'ensemble du territoire afin de ne plus avoir de disparité. Cette harmonisation des taux a commencé en 2010 et se fera jusqu'en 2014, où il n'y aura plus qu'un taux unique. Durant cette période, certaines communes vont voir les taux de TEOM baisser, d'autres augmenter. Ce phénomène est appelé la convergence.

Pourquoi les coûts de traitement des déchets ont-ils tendance à augmenter ?

Plusieurs facteurs concourent à faire augmenter le coût de traitement des déchets ménagers et donc de la TEOM.

- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée et perçue par l'Etat depuis 2000

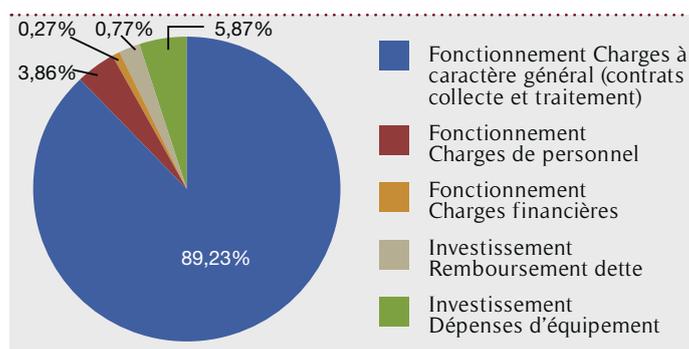
qui augmente progressivement. Ainsi, 17 € sont prélevés pour chaque tonne de déchets en 2010. Plus les foyers de l'Agglomération produiront de déchets, plus le montant de la TGAP sera donc important. Aussi, les gestes éco-citoyens pour mieux trier et réduire nos déchets ont une portée autant écologique qu'économique.



• La modernisation du centre de traitement et de valorisation des déchets.

Les nouvelles réglementations entrées en vigueur imposent à l'Agglomération d'améliorer la qualité des déchets ménagers qui sont traités sous forme de compost. Des investissements seront nécessaires pour moderniser ce centre et répondre ainsi aux nouvelles normes.

Répartition de la TEOM (8 684 000 € au budget 2011)



Plus de 93 %
des sommes perçues par la
TEOM servent au fonctionne-
ment du service.

Source : BP 2011



dossier

L'EAU

Il était une fois l'eau ...

Nous l'utilisons tous les jours, à toutes les heures de la journée et toute l'année. Et pourtant, savez-vous vraiment d'où provient l'eau qui coule de votre robinet, le chemin qu'elle parcourt, quelle est sa qualité ?

Ce dossier du nouveau numéro du Bourges Plus Magazine est consacré ce trimestre à l'eau de votre quotidien. Celle que vous buvez, que vous utilisez pour vous laver, faire la cuisine, arroser vos plantes... Saviez-vous que c'est l'Agglomération de Bourges qui a en charge la prestation de ce service à la population ? De l'acheminement

de l'eau à son traitement en passant par sa distribution et les travaux sur les canalisations, ce sont les équipes de Bourges Plus qui assurent le bon acheminement et la bonne qualité de votre eau au quotidien.

Voici un dossier complet sur les questions que vous vous posez sur votre eau : d'où vient-elle ? Que comprend ma facture d'eau ? L'eau est-elle sûre ? Qui dois-je contacter ?

dossier

L'EAU

Il était une fois l'eau ...



L'eau de l'Agglomération provient de sept captages différents



D'où provient votre eau ?

Avant d'être distribuée, l'eau que vous consommez au robinet est issue de différentes ressources naturelles qui sont mélangées.



L'origine de votre eau

Territoire de Bourges Plus



LES PUIITS DE CAPTAGE D'EAU

- > Lapan : nappe alluviale du Cher
- > Herry : nappe alluviale de la Loire
- > Le Porche : nappe des calcaires jurassiques
- > Saint-Ursin : nappe des calcaires jurassiques
- > Le Prédé : nappe alluviale de l'Yèvre
- > Près Grouère : nappe des calcaires jurassiques
- > Île Boyard : nappe alluviale de la Loire



Saint-Ursin



Le Porche

900 km

C'est le nombre de kilomètres de réseaux d'eau potable entretenus par Bourges Plus.

Comprendre votre facture d'eau

Dépannages - Urgences
0 810 165 399
 prix d'un appel local.

Services de l'eau et de l'assainissement

23-31 boulevard Foch
 BP 500 - 18023 BOURGES CEDEX
 www.bourgesplus.fr

Accueil et renseignements :
 Du 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30
 Eau : 02 48 48 58 43
 Assainissement : 02 48 48 58 51

Dépannages - Urgences :
N°Azur 0 810 165 399
PRIX APPEL LOCAL

FACTURE SUR RELEVÉ

N° 03610 11300004 P

TITRE EXÉCUTIF DÉPOSÉ en application de l'art. L.2102 A du Code de procédure fiscale, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2102-A et R.2102-23 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur DIXE Bernard
 5 RUE DE LA SOURCE
 18000 BOURGES

Compteur	Date relevé	Ancien Index	Nouvel Index	Consom.	Concession	Abonné
500000	31/12/2010	1 004	R	1 124	R	120
				Total consommé	120 m ³	

R = relevés, E = estimés, D = dépose compteur, P = pose compteur, A=Débit d'abonnement, F=Fixe d'abonnement

	Période	Qté	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux TVA	Montant TVA (€)	Total (€ TTC)
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement annuel : Frais Fixes							
Abonnement annuel : Location de compteur							
Consommation Eau							
Préservation des ressources en eau							
COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES							
Consommation Assainissement							
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution							
Modernisation des réseaux							
				NET A PAYER	441,19 €		

ETABLI Guichet Compte CIB Monsieur DIXE Bernard 5 RUE DE LA SOURCE 18000 BOURGES N°E : 475838 Carte N° 06

PRÉRIE DE JOINDRE UN RIB
En cas de modification pendant un relevé d'indexé bancaire, postal ou de cause d'origine

TIP Titre Interbancaire de Paiement €

DATE _____ SIGNATURE _____

TRESOR PUBLIC
 TSA 50808
 35908 RENNES Cedex

Montant en euros : **441,19 €**
 Ref. TP : **1 03610 11 3 00004 P**

NE PAS DÉCHIRER LA PARTIE ENFONCÉE NI PAS FOURIR

382110500119 IXE
 475838000158 12140003610113000040180064992806 44119

À SAVOIR

- > Pour connaître votre consommation : soustraire votre nouvel index à votre ancien.
 Exemple : 1124 - 1004 = 120
 Votre consommation totale est donc 120 m³
- > Concession : votre numéro d'abonné
- > Immeuble desservi : Adresse du branchement. Elle peut être différente de l'adresse du payeur.

estimée, D = déposée

Préservation des ressources en eau, lutte contre la pollution et modernisation des réseaux : 3 redevances reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour mener des actions en faveur de la protection et de la restauration de la qualité de l'eau.

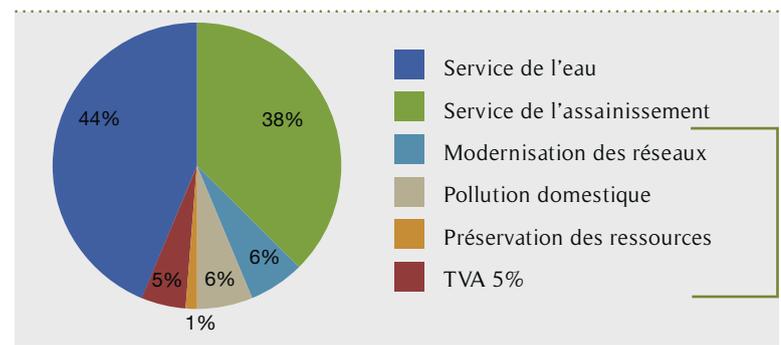
Pour faciliter votre paiement, pensez à utiliser le TIP !

Pas de prélèvement automatique sur votre compte, pas de chèque à remplir, son utilisation est simple : il vous suffit de renvoyer votre TIP, dûment rempli et signé, accompagné d'un RIB (lors de la première utilisation) dans l'enveloppe jointe à votre facture.

LES MOYENS DE PAIEMENT

Plusieurs moyens existent pour régler votre facture. Le plus simple, le TIP (lire encadré vert), le chèque à l'ordre du Trésor Public, le règlement en espèces au guichet de la Trésorerie (14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges) et les prélèvements automatiques (à échéance ou mensuels).

Répartition de la facture d'eau



18%
 De votre facture, c'est le taux des taxes et redevances reversées aux organismes publics

La qualité de votre eau : une préoccupation au quotidien



Les habitants de l'Agglomération peuvent boire et utiliser l'eau de leurs robinets en toute sécurité.



Contrôles, analyses de qualité drastiques, tel est le quotidien du service de l'eau afin de vous garantir une eau de bonne qualité.

À SAVOIR

La qualité de l'eau c'est :

- Une surveillance quotidienne de la qualité
- Des contrôles à chaque parcours de l'eau avant d'arriver dans les foyers



> DES CONTRÔLES À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE L'EAU

Chaque année, près de 15 000 analyses sont effectuées pour contrôler la qualité de l'eau de l'Agglomération. Ces analyses interviennent à trois étapes distinctes du parcours de l'eau avant qu'elle ne soit distribuée au robinet des habitations.

- Un premier contrôle a lieu "à la source" dans le milieu naturel au niveau des forages. Des échantillons sont prélevés et sont envoyés à un laboratoire pour analyses.
- Un deuxième contrôle intervient en sortie de station, une fois que l'eau est traitée, après avoir été mélangée. A cette étape, la vérification se porte sur des substances comme les matières organiques, les pesticides et les minéraux notamment.
- Enfin, des analyses sont pratiquées directement à la sortie du robinet de l'eau qui est mis en distribution pour contrôler notamment des paramètres microbiologiques et vérifier la charge de la flore bactérienne.

Comment vérifier la qualité de mon eau ? Sur le site du ministère de la santé :

www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html

> 100 % DES CONTRÔLES SONT CONFORMES !

Sur l'année 2010 par exemple, toutes les analyses effectuées sur l'eau distribuée par Bourges Plus se sont révélées conformes à la réglementation. C'est donc en toute sécurité que les habitants de l'Agglomération peuvent boire et utiliser tous les jours l'eau de leurs robinets.

L'Agglomération veille avec une attention toute particulière à ce que l'eau potable distribuée soit de qualité, tant au niveau du goût que pour la santé. En effet, en plus des analyses réglementaires, l'Agglomération effectue tout au long de l'année d'autres contrôles afin de vérifier le PH de l'eau, sa température et sa turbidité*.

* Turbidité : état d'un liquide trouble, comportant des matières en suspension.

L'eau et Bourges Plus

> 11 forages répartis sur 4 champs captant sont gérés par Bourges Plus pour alimenter l'Agglomération en eau

> Près de 60 personnes de Bourges Plus s'occupent quotidiennement de l'eau

> Un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7j



100 %

C'est le pourcentage de contrôles conformes à la réglementation en 2010

15 000

C'est le nombre d'analyses par an

L'eau et vous : les aspects pratiques

> L'AGGLOMÉRATION INVESTIT DANS L'EAU

Afin d'assurer la potabilité de l'eau et sa distribution aux 100 000 habitants, Bourges Plus effectue plusieurs millions d'euros d'investissement chaque année. Ainsi, en 2010, près de **2 millions d'euros ont été investis** dans des travaux d'entretien et de renouvellement du réseau.

Ces investissements sont la garantie d'un réseau de qualité ou le rendement est chaque année amélioré par la détection et la réparation de fuites existantes.

Deuxième poste de dépenses, les travaux d'entretien de ce que l'on appelle les infrastructures, c'est-à-dire les châteaux d'eau, les usines de relèvement, les forages, etc. Environ 400 000 € sont consacrés chaque année à ces travaux.

Enfin, 500 000 € sont investis dans l'acquisition de nouveaux matériels (équipements électromécaniques, engins...) et aux frais d'études et d'ingénierie.



Le Château d'eau de Saint-Doulchard

INTERVIEW QUESTION À...

Robert HUCHINS



**Vice-président
en charge
de l'eau**

Quelles sont les priorités de Bourges Plus en matière d'eau potable ?

"La première des priorités est de s'assurer de la qualité de l'eau qui est distribuée à la population. Aussi, nous attachons une importance particulière à la sécurisation de nos forages et aux contrôles sanitaires de l'eau.

Autre priorité, souvent invisible mais capitale, nous investissons abondamment dans le patrimoine de nos réseaux. Il faut investir les euros au bon endroit et au bon moment, telle est notre philosophie de la gestion de nos réseaux.

Enfin, grâce à l'action quotidienne des agents du service de l'eau, l'Agglomération remplit pleinement sa mission de service public."

> QUESTIONNAIRE SUR LA PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Vous avez trouvé dans ce numéro du Bourges Plus Magazine, un questionnaire sur la qualité de l'eau. Celui-ci est destiné à connaître votre perception de la qualité de l'eau que vous utilisez, votre degré d'information sur l'eau, sa qualité ainsi que son origine.

Aidez-nous à améliorer notre service en remplissant ce questionnaire et en nous le retournant dans l'enveloppe "T" jointe.



Aidez-nous à améliorer notre service en remplissant le questionnaire joint au magazine.



> QUE FAIRE EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT OU D'EMMÉNAGEMENT ?

Si vous venez d'acquérir ou si vous quittez votre habitation dont vous êtes le propriétaire, vous devez relever les index de consommation d'eau qui se trouve sur votre compteur. Vous devez ensuite les communiquer à Bourges Plus.

Afin de vous faciliter cette démarche, vous pourrez télécharger les formulaires sur notre site Internet www.bourgesplus.fr rubrique eau : "souscription contrat eau" et "résiliation contrat eau".

Comment détecter une fuite d'eau ?

- 1) Le soir, relevez les chiffres de votre compteur d'eau et n'utilisez plus votre eau.
- 2) Le matin, avant d'utiliser votre eau, relevez à nouveau votre compteur.
- 3) Si les chiffres relevés sont les mêmes, pas de problème de fuite.
- 4) Si les chiffres ont évolué, il y a la présence probable d'une fuite. Contactez dès lors un plombier.



SERVICE DE L'EAU

Service relation clientèle
Bourges Plus
23-31 Boulevard Foch
18000 Bourges

Horaires :
Du lundi au vendredi de 8h30
à 12h et de 13h30 à 17h30

Contacts :
Tél : 02 48 48 58 43
Fax : 02 48 48 58 62
service.eau@agglo-bourgesplus.fr

Urgences dépannages :

N°Azur 10 810 165 300



L'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, "tranche par tranche"

TRAVAUX

L'Agglomération intervient dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Tour d'horizon des réalisations.

Un an. C'est le temps programmé pour le réaménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, sur un tronçon compris entre l'avenue du Général de Gaulle et la route de Saint-Michel. Dans le cadre du PRU¹, l'Agglomération intervient sur **le corps de chaussée, la chaussée, les trottoirs, les bordures de trottoirs, les poches de stationnement et**

les caniveaux². Concrètement, le profil de la voirie va passer de 9 m à 6,5 m, deux giratoires vont être créés (Stéphane Malarmé et François Villon) ainsi qu'un stationnement longitudinal bilatéral. Bourges Plus a également en charge le **remplacement des réseaux d'eau potable et des eaux usées**.

Les nouveaux aménagements prévus permettront une circulation facilitée et sécurisée des piétons et des PMR³ en particulier au niveau des intersections. Par ailleurs, deux arrêts de bus adaptés aux PMR sont créés (ligne 21 Chancellerie/Hôpital) avec la mise en place de quais réhaussés et de bandes podotactiles.

Coût total des travaux
2 336 000 € HT
(hors travaux réseaux)

Financement de Bourges Plus
1 310 000 € HT.



L'enrobé pour octobre !

Ce projet d'envergure a pour objectifs la réorganisation de l'espace public, la création d'un stationnement sécurisé et harmonieux, l'amélioration du cadre de vie et la pérennité des installations.

¹ *Projet de Renouvellement Urbain*

² *Périmètre d'intervention restant à la charge de la Ville de Bourges : les espaces verts, l'éclairage public, le mobilier urbain, la signalisation verticale, les feux tricolores, la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.*

³ *Personnes à mobilité réduite*

Au programme des semaines à venir

MARS - AVRIL 2011 :

- Aménagement voirie 1^{ère} zone (route de St-Michel à la rue Mallarmé) ;

MAI - MI JUIN 2011 :

- Aménagement voirie 2^{ème} zone (giratoire Mallarmé) ;

ÉTÉ 2011 :

- Aménagement voirie 3^{ème} zone (entre les rues Mallarmé et Villon) ;

ÉTÉ 2011 :

- Aménagement voirie 4^{ème} zone (giratoire Villon) ;

MI AOÛT - OCTOBRE 2011 :

- Aménagement voirie 5^{ème} et dernière zone (de F. Villon à la route du G^{al} de Gaulle) ;

OCTOBRE 2011 :

- Enrobés chaussée sur toutes les zones.



Permettre l'accueil de nouvelles entreprises !

AMÉNAGEMENT

...il répondra à la norme énergétique "Bâtiment Basse Consommation"...



Vue 3D du futur bâtiment

Créé en 1996, le parc COMITEC (COMnunication Informatique et TEChniques nouvelles) s'étend sur deux hectares en Zone Franche Urbaine à Bourges.

Environ 42 entreprises et 200 salariés y travaillent quotidiennement. Aujourd'hui, ce parc poursuit serinement son développement...

Construction d'un nouveau bâtiment pour les entreprises

Pour renforcer l'offre de bureaux sur l'Agglomération, Bourges Plus a décidé de construire un nouveau bâtiment à vocation

tertiaire de 1 200 m² de surface utile.

Cette nouvelle réalisation intégrera d'ores et déjà les atouts d'un bâtiment moderne et respectueux de l'environnement puisqu'il répondra à la norme énergétique "Bâtiment Basse Consommation"; il consommera notamment très peu d'énergie pour le chauffage.

Construit sur trois niveaux d'environ 400 m² chacun, des

modules de 50, 100 et 150 m² seront loués à des entreprises désireuses de s'installer sur l'Agglomération. Le Parc COMITEC est très attractif. En effet, il est situé en Zone Franche Urbaine et à proximité immédiate de la Gare de Bourges et des nouvelles infrastructures construites également par l'Agglomération (passerelle, ascenseurs, billetterie automatisée, etc.). Ce Parc est également desservi par une ligne de bus. Autre atout, il est entièrement raccordé à la Fibre Optique.

Privilégier la venue d'entreprises extérieures à l'Agglo

La commercialisation des modules de bureaux sera réalisée par le service de Bourges Plus Développement qui privilégiera la venue d'entreprises à dominante tertiaire et "exogènes", c'est-à-dire non encore implantées sur l'Agglomération. Tous les nouveaux bureaux seront proposés à la location par l'Agglomération qui reste propriétaire du bâtiment.

Les premières entreprises devraient pouvoir s'installer dans leurs nouveaux locaux à la fin de l'année 2011.

Montant prévisionnel des travaux :

2 155 000 € HT

Bourges Plus :

1 299 000 €

Région Centre :

480 000 €

ANRU :

334 000 €

ADEME :

42 000 €

© Cabinet Kaurz

**BOURGES PLUS,
DE MULTIPLES COMPÉTENCES,
UN SEUL OBJECTIF :
VOTRE SATISFACTION**

*Rendez-vous sur
www.bourgesplus.fr*

ASSAINISSEMENT

Service de l'assainissement

Tél. : 02 48 48 58 51
Fax : 02 48 48 58 61

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.assain@agglo-bourgesplus.fr

EAU

Service de l'eau

Tél. : 02 48 48 58 43
Fax : 02 48 48 58 62

DÉPANNAGES - URGENCES :
N° Azur 0 810 165 399

service.eau@agglo-bourgesplus.fr

ENVIRONNEMENT ET TRI SÉLECTIF

Espace de l'Aéroport
3 rue Pierre Latécoère
18000 Bourges

N° Vert 0 800 897 730

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bourges Plus Développement

Espace de l'Aéroport
3 rue Pierre Latécoère
18000 Bourges

Tél. : 02 48 67 51 20
Fax : 02 48 67 51 21

contact@bourgesplus-developpement.fr

TRANSPORT

AggloBus

Espace Nation
1 place de la Nation
18000 Bourges

Tél. : 02 48 27 99 99

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h 15 - 13 h 30 à 18 h 30
Samedi :
9 h à 12 h 15 - 14 h à 18 h 30

www.agglobus.com

HABITAT

Bourges Plus

23-31 boulevard Foch
BP 500 - 18023 Bourges Cedex

N° Azur 0 810 200 133

Fax : 02 48 48 58 61

habitat@agglo-bourgesplus.fr

Améliorer le confort des utilisateurs du Parc

Parallèlement à la construction de ce nouvel ensemble immobilier, Bourges Plus réalise 25 nouvelles places de parking dont 1 place pour les personnes à mobilité réduite pour les salariés de COMITEC. Un abri à vélo complètera cet aménagement. Ce nouveau parking se situera à l'entrée Est du Parc, à l'angle de la rue Félix Chédin.

L'objectif de ces travaux est d'optimiser l'organisation et le fonctionnement du stationnement sur ce parc d'activités.

PROPRIÉTAIRES, Valorisez vos logements grâce au LABEL LOGEMENT ÉTUDIANT créé par Bourges Plus



LABEL Logement
ÉTUDIANT

RENSEIGNEZ-VOUS

N°Azur 0 810 200 133

PRIX D'APPEL LOCAL

**Si c'est labélisé,
c'est la belle vie pour vous**

Service du Développement Territorial - www.bourgesplus.fr

